

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 à 19H00**



N° 072/2022 – Démission de Madame Magalie RODET - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **24** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **1** – Votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 5 OCTOBRE, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 29 SEPTEMBRE 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARCON Françoise, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mesdames :

BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), CHAUDET Lydie (pouvoir donné à François BIRRAUX), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD)

ETAIENT ABSENTES :

Madame :

JACQUET Aude,

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Alexis GRUET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la démission de Magalie RODET de son mandat de conseillère municipale (courrier en date du 12 septembre 2022). Madame la Préfète en a été informée. En application de l'article L. 270 du Code électoral, il y a lieu de procéder à l'installation du dernier candidat de la même liste. Il s'agit de Jean-Michel GALIEN.

Il rappelle également la démission de Valérie PERREAUT de ses fonctions de 1^{ère} adjointe et de son mandat de conseillère municipale. En application des dispositions de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, sa démission a pris effet à compter de son acceptation par Madame la Préfète le 23 septembre.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Jean-Michel GALIEN dans les fonctions de conseiller municipal,
PRECISE que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,

Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20221005-072-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Publication : 14/10/2022

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : **14 / 10 / 2022**